

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 avril 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV» pour la période allant du premier avril au 30 juin 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 28.465.550, un actif net de D : 27.720.004 et un bénéfice de la période de D : 260.582.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV», comprenant le bilan au 30 juin 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les intérêts à recevoir sur le compte de dépôt « OPTIMA » tels que estimés au 30 Juin 2015 par la SICAV, s'élèvent à D : 69.968 dépassant le montant versé par la banque de D : 9.228, ce qui a eu pour effet de majorer l'actif net d'égal montant et la valeur liquidative de D : 0,035.
5. Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK », la « BTE », et l' « UIB » représentent, respectivement, à la clôture de la période 11,22%, 13,75% et 13,46% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
6. Les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de la période 27,22% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 27 Juillet 2015

Le Commissaire aux Comptes :
FINOR
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	20 707 383,292	26 973 613,870	23 581 305,848
Obligations et valeurs assimilées		20 622 523,912	26 888 230,110	23 494 284,653
OPCVM		84 859,380	85 383,760	87 021,195
Placements monétaires et disponibilités		7 748 575,698	822 642,941	3 520 543,353
Disponibilités		7 748 575,698	822 642,941	3 520 543,353
Autres actifs		9 590,834	8 034,916	8 084,616
TOTAL ACTIF		28 465 549,824	27 804 291,727	27 109 933,817
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	5	21 385,698	46 228,302	34 746,145
Autres créditeurs divers	6	724 160,323	419 062,528	374 264,653
TOTAL PASSIF		745 546,021	465 290,830	409 010,798
ACTIF NET				
Capital	7	27 198 862,059	26 815 753,494	25 688 827,058
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		591,005	101,805	97,537
Sommes distribuables de l'exercice en cours		520 550,739	523 145,598	1 011 998,424
ACTIF NET		27 720 003,803	27 339 000,897	26 700 923,019
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		28 465 549,824	27 804 291,727	27 109 933,817

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

<i>Note</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2015</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2014</i>	<i>Année 2014</i>
Revenus du portefeuille-titres					
8	244 245,745	498 104,707	319 795,453	656 540,496	1 231 424,244
Revenus des obligations et valeurs assimilées	241 091,115	494 950,077	316 885,478	653 630,521	1 228 514,269
Revenus des titres OPCVM	3 154,630	3 154,630	2 909,975	2 909,975	2 909,975
Revenus des placements monétaires					
9	69 968,466	118 081,029	11 614,791	21 907,904	76 484,147
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	314 214,211	616 185,736	331 410,244	678 448,400	1 307 908,391
Charges de gestion des placements					
10	(34 893,956)	(78 578,396)	(36 228,302)	(84 228,845)	(154 274,910)
REVENU NET DES PLACEMENTS	279 320,255	537 607,340	295 181,942	594 219,555	1 153 633,481
Autres charges					
11	(14 399,958)	(28 633,183)	(16 570,917)	(33 394,008)	(56 786,699)
RESULTAT D'EXPLOITATION	264 920,297	508 974,157	278 611,025	560 825,547	1 096 846,782
Régularisation du résultat d'exploitation	8 837,537	11 576,582	(31 052,997)	(37 679,949)	(84 848,358)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	273 757,834	520 550,739	247 558,028	523 145,598	1 011 998,424
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(8 837,537)	(11 576,582)	31 052,997	37 679,949	84 848,358
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(4 337,914)	(4 917,299)	21 882,547	35 863,842	36 420,396
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres	-	-	(70 820,000)	(112 858,500)	(116 643,500)
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	(191,672)
RESULTAT DE LA PERIODE	260 582,383	504 056,858	229 673,572	483 830,889	1 016 432,006

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/04 au 30/06/2015</i>	<i>Période du 1/01 au 30/06/2015</i>	<i>Période du 1/04 au 30/06/2014</i>	<i>Période du 1/01 au 30/06/2014</i>	<i>Année 2014</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	260 582,383	504 056,858	229 673,572	483 830,889	1 016 432,006
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(4 337,914)	(4 917,299)	21 882,547	35 863,842	36 420,396
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	(70 820,000)	(112 858,500)	(116 643,500)
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	(191,672)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(980 908,596)	(980 908,596)	(1 072 407,600)	(1 072 407,600)	(1 072 407,600)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	649 615,387	1 495 932,522	(2 025 657,954)	(4 707 449,786)	(5 878 128,781)
Souscriptions					
- Capital	6 384 786,103	11 097 043,657	3 105 273,600	7 013 326,320	13 947 785,280
- Régularisation des sommes non distribuables	(486,938)	(532,955)	(3 939,202)	(5 554,330)	(24 803,459)
- Régularisation des sommes distribuables	184 750,689	384 456,755	109 781,308	272 235,505	463 265,591
Rachats					
- Capital	(5 681 114,708)	(9 582 107,110)	(5 084 576,640)	(11 571 262,560)	(19 632 618,720)
- Régularisation des sommes non distribuables	506,797	548,708	6 381,830	8 849,999	31 490,010
- Régularisation des sommes distribuables	(238 826,556)	(403 476,533)	(158 578,850)	(425 044,720)	(663 247,483)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(70 710,826)	1 019 080,784	(2 868 391,982)	(5 296 026,497)	(5 934 104,375)
ACTIF NET					
En début de période	27 790 714,629	26 700 923,019	30 207 392,879	32 635 027,394	32 635 027,394
En fin de période	27 720 003,803	27 720 003,803	27 339 000,897	27 339 000,897	26 700 923,019
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	258 120	250 218	280 387	305 432	305 432
En fin de période	264 974	264 974	261 163	261 163	250 218
VALEUR LIQUIDATIVE	104,614	104,614	104,682	104,682	106,711
TAUX DE RENDEMENT	0,92%	1,82%	0,78%	1,61%	3,51%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « l'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2015 à D : 20.707.383,292 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2015	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		20 106 994,500	20 622 523,912	74,40%
Obligation de sociétés		19 442 674,500	19 979 503,900	72,08%
AIL 2011/1	5 000	100 000,000	100 804,000	0,36%
AIL 2012-1	6 500	260 000,000	261 601,600	0,94%
AMENBANKES 2009	10 000	666 500,000	688 316,000	2,48%
AMENBANKES 2010	10 000	733 200,000	761 056,000	2,75%
AMENBANKES 2012	20 000	1 600 000,000	1 662 096,000	6,00%
ATL 2009/2	8 000	320 000,000	330 272,000	1,19%
ATL 2010/1	15 000	300 000,000	311 292,000	1,12%
ATL 2010/2	5 000	300 000,000	307 064,000	1,11%
ATL 2011	4 865	389 200,000	396 555,880	1,43%
ATL 2012-1	2 500	100 000,000	100 444,000	0,36%
ATL 2013-1 TF	3 000	300 000,000	303 122,400	1,09%
ATL 2013-1 TV	2 000	200 000,000	202 072,000	0,73%
ATL SUB 2008	5 000	400 000,000	417 480,000	1,51%
ATTIJARI LEAS 201	10 000	400 000,000	408 888,000	1,48%
BH 2009	20 000	1 538 000,000	1 572 784,000	5,67%
BNA 2009	10 000	599 800,000	605 816,000	2,19%
BTE 2009	15 000	750 000,000	774 936,000	2,80%
BTE 2010	20 000	1 200 000,000	1 242 048,000	4,48%
BTE 2011 A	22 000	1 760 000,000	1 793 792,000	6,47%
BTK 2009 A	5 000	142 875,000	144 979,000	0,52%
BTK 2009 C	5 000	333 250,000	338 426,000	1,22%
BTK 2012-1 B	1 650	117 859,500	121 537,020	0,44%
CIL 2010/1	10 000	200 000,000	207 736,000	0,75%
CIL 2010/2	10 000	200 000,000	205 912,000	0,74%
CIL 2011/1	10 000	200 000,000	203 328,000	0,73%
CIL 2012/1	5 000	200 000,000	202 440,000	0,73%
STB 2011	20 000	1 142 600,000	1 166 280,000	4,21%
TL 2010/2	5 000	100 000,000	102 784,000	0,37%
TL 2011/1	10 000	200 000,000	200 528,000	0,72%
TL 2011/2	5 000	200 000,000	206 392,000	0,74%
TL 2012/1 CA	5 000	200 000,000	200 888,000	0,72%
TL 2013	5 000	300 000,000	302 778,000	1,09%
TLSUB2010	5 000	100 000,000	101 580,000	0,37%
UBCI 2013	3 000	300 000,000	301 336,800	1,09%
UIB 2009/1 A	20 000	1 000 000,000	1 040 160,000	3,75%
UIB 2009/1 B	20 000	1 333 000,000	1 389 080,000	5,01%
UIB 2011/1 A	15 500	1 085 000,000	1 128 139,600	4,07%
UIB 2011/2	3 000	171 390,000	174 759,600	0,63%
Bons du trésor assimilables		664 320,000	643 020,012	2,32%
BTA 6,9-05/2022	600	664 320,000	643 020,012	2,32%
Titre OPCVM		87 113,752	84 859,380	0,31%
FINA O SICAV	835	87 113,752	84 859,380	0,31%
Total		20 194 108,252	20 707 383,292	74,70%
Total par rapport au total des actifs			72,75%	

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2015 à D : 21.385,698 contre D : 46.228,302 au 30/06/2014 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Gestionnaire	11 385,698	36 228,302	34 746,145
Dépositaire	10 000,000	10 000,000	-
	<u>21 385,698</u>	<u>46 228,302</u>	<u>34 746,145</u>

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2015 à D : 724.160,323 contre D : 419.062,528 au 30/06/2014 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance du CMF	2 277,074	2 421,281	2 302,833
Dividendes à payer	710 832,806	397 150,380	346 825,650
Commissaire aux comptes	6 043,508	7 837,571	12 000,000
Autres opérateurs créditeurs	2 954,468	10 769,825	12 823,529
Retenue à la source	1 579,150	52,941	102,641
TCL	473,317	830,530	210,000
	<u>724 160,323</u>	<u>419 062,528</u>	<u>374 264,653</u>

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2015, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	25 688 827,058
Nombre de titres	250 218
Nombre d'actionnaires	359

Souscriptions réalisées

Montant	11 097 043,657
Nombre de titres émis	108 089
Nombre d'actionnaires nouveaux	104

Rachats effectués

Montant	(9 582 107,110)
Nombre de titres rachetés	(93 333)
Nombre d'actionnaires sortants	(22)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 917,299)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	15,753

Capital au 30-06-2015

Montant	27 198 862,059
Nombre de titres	264 974
Nombre d'actionnaires	441

Note 8 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2015 à D : 244.245,745 contre D : 319.795,453 pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Du 01/04 au 30/06/2015	Du 01/01 au 30/06/2015	Du 01/04 au 30/06/2014	Du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
<u>Revenus des obligations</u>	<u>232 829,672</u>	<u>478 521,910</u>	<u>299 635,096</u>	<u>613 686,136</u>	<u>1 171 125,172</u>
- Intérêts	232 829,672	478 521,910	299 635,096	613 686,136	1 171 125,172
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>8 261,443</u>	<u>16 428,167</u>	<u>17 250,382</u>	<u>39 944,385</u>	<u>57 389,097</u>
- Intérêts des BTA	8 261,443	16 428,167	17 250,382	39 944,385	57 389,097
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>3 154,630</u>	<u>3 154,630</u>	<u>2 909,975</u>	<u>2 909,975</u>	<u>2 909,975</u>
- Dividendes	3 154,630	3 154,630	2 909,975	2 909,975	2 909,975
TOTAL	244 245,745	498 104,707	319 795,453	656 540,496	1 231 424,244

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2015 à D : 69.968,466 contre D : 11.614,791, pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Du 01/04 au 30/06/2015	Du 01/01 au 30/06/2015	Du 01/04 au 30/06/2014	Du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Intérêts des dépôts à vue	69 968,466	118 081,029	11 614,791	21 907,904	76 484,147
TOTAL	69 968,466	118 081,029	11 614,791	21 907,904	76 484,147

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2015 au 30/06/2015 à D : 34.893,956 contre D : 36.228,302 pour la période allant du 01/04 au 30/06 de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Du 01/04 au 30/06/2015	Du 01/01 au 30/06/2015	Du 01/04 au 30/06/2014	Du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Rémunération du gestionnaire	34 893,956	68 578,396	36 228,302	74 228,845	144 274,910
Rémunération du dépositaire	-	10 000,000	-	10 000,000	10 000,000
TOTAL	34 893,956	78 578,396	36 228,302	84 228,845	154 274,910

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04/2015 au 30/06/2015 à D : 14.399,958 contre D : 16.570,917 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	Du 01/04 au 30/06/2015	Du 01/01 au 30/06/2015	Du 01/04 au 30/06/2014	Du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Redevance du CMF	6 978,568	13 715,187	7 245,428	14 845,218	28 853,946
Commissaire aux comptes	3 241,056	6 446,496	3 739,736	7 438,376	11 600,805
Jetons de présence	1 935,180	4 006,440	2 094,274	4 165,534	8 400,000
TCL	747,929	1 487,639	997,269	1 983,579	2 617,949
Autres	1 497,225	2 977,421	2 494,210	4 961,301	5 313,999
TOTAL	14 399,958	28 633,183	16 570,917	33 394,008	56 786,699

Note 12 : Autres informations

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) (TTC) dinars.